

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°17

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat public UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) pour les besoins de la Commune de Châtellerault en Gaz Naturel.

Les autorités françaises et la Commission européenne ont conclu un accord visant à soumettre le marché français du gaz, et de l'énergie en général, aux règles de la concurrence. En conséquence, les tarifs réglementés du gaz (TRV) pratiqués par l'opérateur historique GDF SUEZ ont été supprimés en 2014 pour les sites professionnels, y compris les bâtiments administratifs, consommant plus de 200 MWh/an et en 2015 pour les sites consommant plus de 30 MWh/an.

Face à cette situation nouvelle, l'Ugap (Union des Groupements d'Achat Public) a décidé dès 2014 de mettre en place au profit des personnes publiques un processus d'achat groupé de gaz naturel. L'Ugap se charge de mener la consultation auprès des gaziers, de négocier un accord cadre sur la base d'un cahier des charges précisant les services associés à la fourniture de gaz (facturation, transmission des données, conseil pour l'efficacité énergétique) et de signer les accords cadres pour les bénéficiaires de son offre. A l'issue de la consultation et une fois qu'elle aura notifié le marché, la collectivité sera cliente d'un fournisseur, comme elle l'est actuellement.

Pour le renouvellement de son approvisionnement en gaz naturel à la fin du mois de juin 2019, la commune de Châtellerault peut bénéficier de cette offre, « vague 5 », à condition de signer une convention avec l'Ugap.

* * * * *

VU la directive européenne n° 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/11/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°17

page 2/2

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 26 de l'ordonnance 2015-899,

VU l'article 31 du Code des marchés publics qui dispose que le recours à l'Ugap, centrale d'achat, exonère la Commune de Châtellerault de toute procédure de publicité et de mise en concurrence,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Châtellerault de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel proposé par l'Ugap, établissement public sous tutelle de l'État,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de recourir à l'Ugap pour l'achat de Gaz Naturel et autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

1 2 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

